

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 avril 1969

La séance est ouverte à deux heures.

[Français]

AFFAIRES COURANTES

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Ovide Laflamme (Montmorency) présente le 5^e rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

LE MINISTÈRE

LA DÉMISSION DE L'HON. PAUL HELLYER
DU CABINET

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre que ce matin j'ai reçu une lettre de démission en tant que membre du cabinet de l'honorable Paul Hellyer, ministre des Transports, et que j'ai recommandé au délégué du Gouverneur général, le très honorable juge Cartwright, d'accepter sa démission.

Tout à l'heure, je déposerai la correspondance échangée entre le ministre et moi-même à ce sujet.

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'HABITATION

LA DÉMISSION DU MINISTRE ET L'ABSENCE DE MESURES ADÉQUATES SUR L'HABITATION—
MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE
L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai un problème un peu difficile à résoudre que je dois signaler à la Chambre. Il s'agit de deux avis de motion que la présidence a reçus au début de la journée en conformité de l'article 26 du Règlement. Une des motions est arrivée avant l'autre et, de plus, elle a été présentée et reçue dans le délai prévu par le Règlement.

En toute justice, et en essayant de juger l'affaire comme Salomon l'aurait fait, je pense que la première motion, celle que la présidence a reçue en premier lieu, devrait être soumise à la Chambre, sous réserve que la présidence donne lecture des deux motions. La première motion à laquelle j'ai fait allusion a été présentée par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

• (2.10 p.m.)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député d'York-Sud (M. Lewis), à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la démission du ministre des Transports (M. Hellyer), parce que le gouvernement a refusé de prendre des dispositions pour accroître le nombre de logements au Canada, ce qui risque de retarder davantage la présentation des mesures législatives et financières nécessaires pour faire face à la crise actuelle du logement qui sévit au pays.

M. l'Orateur: Ainsi que je viens de le signaler, j'avais reçu la motion que vient de lire le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et une motion semblable du chef de l'opposition (L'honorable M. Stanfield) proposant l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement aux fins de discuter une affaire déterminée et importante, dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de la démission de l'honorable Paul Hellyer, qui abandonne son poste de ministre des Transports, en raison de l'incapacité du gouvernement de prendre les décisions urgentes qui sont indispensables pour résoudre la crise du logement au Canada.

Puisque les deux avis portent exactement sur le même point, je vais parler des deux motions en même temps. La question soulevée par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et la motion proposée par l'honorable chef de l'opposition portent bien entendu sur un point très important, tellement important à mon avis, que la Chambre devrait l'étudier le plus tôt possible. En vertu d'un ordre spécial, les députés le savent, la Chambre a réservé deux séances pour la discussion de la participation du Canada à l'OTAN.